COMMUNE DE LACROUZETTE

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL séance du 08 avril 2024

Le Conseil municipal de la commune Lacrouzette, convoqué le 29/03/2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.

Nombre de membres en

exercice: 17 Présents: 10 Votants: 15 <u>Sont présents</u>: Benoit BASTIE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Philippe GIRBAS, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES, Valérie SEGUIER

<u>Représentés</u>: Elodie BOISSONNADE-CALVET représentée par Maryse OULES, Françoise GAU représentée par François BONO, Michel LIFFRAUD représenté par Adrien BURATTO, Michel MUNOZ représenté par Bernard CALVET, Pauline VIVIES représentée par Valérie SEGUIER

Absents ou excusés: Marie-Noëlle BENOIT, Bérangère DETOLSAN

Secrétaire de séance :

Ordre du jour :

- Affectation du résultat 2023 Budget communal
- Affectation du résultat 2023 Budget assainissement
- Taux d'imposition 2024
- Validation tableau des charges transférées
- Budget primitif communal 2024
- Budget primitif assainissement 2024
- Régie location : mise à jour des tarifs des locations de vélos et utilisation du sèche-linge
- Dispositifs de ralentissement rue du Sidobre : demande de subvention (amende de police)

DE 2024 027

Objet : Affectation du résultat - Budget communal

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT SECTION INV. 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DU RESULTAT
FONCTIONNEMENT	112 704.82 €	0€	75 486,66 €	0€	0€	188 191,48 €
TOTACTIONALIATEIA	112 704,02 €	O E	73 480,00 €	0€	0.€	100 171,40 €
INVESTISSEMENT	11 841,58 €		-17 734,58 €	0€	0€	-5 893,00 € €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de - 5 893,00 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat de l'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter au 31/12/2023	2 612,50 €
Besoin de financement :	0€
Affectation obligatoire (arrondie) :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 612,50 €
Total affecté au compte 1068	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00€

Débat contradictoire : Néant

RÉSULTAT DU VOTE À SCRUTIN PRIVÉ:

Pour: 15 Contre: 0

Abstention: 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé au contrôle de légalité le : 12/04/2024

Publié le : 12/04/2024

DE_2024_029

Objet: Taux d'imposition 2024

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Après analyse du budget primitif, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, conformément à l'avis de la commission des finances réunie le mercredi 3 avril 2024, de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2024 aux niveaux suivants :

	Taux d'imposition 2024
Taxe foncière (terrains bâtis)	44,13 %
Taxe foncière (terrains non bâtis)	67,29 %
Taxe d'habitation	6,02 %

Soit une augmentation des taxes foncières de 0 % par rapport à l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

APPROUVE les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

- 44,13 % pour la taxe foncière (bâti)
- ▶ 67,29 % pour la taxe foncière (non bâti)
- ▶ 6,02 % pour la taxe d'habitation

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 600 293,52 €	1 600 293,52 €
Section d'investissement	746 337,77 €	746 337,77 €
TOTAL	2 346 631,29 €	2 346 631,29 €

Débat contradictoire : Néant

RÉSULTAT DU VOTE À SCRUTIN PRIVÉ:

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé au contrôle de légalité le : 12/04/2024

Publié le : 12/04/2024

DE 2024 032

Objet: Budget primitif 2024 - Budget assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif assainissement pour l'année 2024 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	99 487,67 €	99 487,67 €
Section d'investissement	122 550,62 €	122 550,62 €
Total	222 038,29 €	222 038,29 €

Vu le projet de budget primitif assainissement 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

APPROUVE le budget primitif assainissement 2024 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement	99 487,67 €	99 487,67 €	
Section d'investissement	122 550,62 €	122 550,62 €	
TOTAL	222 038,29 €	222 038,29 €	

Débat contradictoire : Néant

RÉSULTAT DU VOTE À SCRUTIN PRIVÉ:

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé au contrôle de légalité le : 12/04/2024

Publié le : 12/04/2024

DE 2024 033

Objet : Révision des tarifs des équipements du site de la Bessière

Madame Bérangère DETOLSAN rejoint le conseil municipal.

VU la délibération du conseil municipal n°DE_2023_048 en date du 28 septembre 2023,

Considérant l'opportunité pour les locataires des chalets d'avoir accès aux meilleurs équipements,

Séance levée à 20 heures 10.

Le Maire,

François BONO

La secrétaire de séance

edulul

Valérie SÉGUIER

Tour de table de la séance du conseil municipal du 08/04/2024

Adressé aux membres du conseil pour information

- Travaux faits ou à faire à l'école publique : nettoyage gravats, grillage, coffret électrique, plafond des WC.
- Un devis est attendu pour la mise en place d'un dégrilleur à la station. Des travaux de mise en place sont en cours.
- Une campagne ce concassage a commencé. Une réhabilitation des boues pourrait s'envisager dans l'agroalimentaire (la poudre de granit serait utilisable)
- Nous avons l'accord de la DREAL pour l'évacuation des terres de l'entreprise SIAT
- La gare de Provinquières est presque finie et le conseil municipal va devoir délibérer pour une subvention exceptionnelle à hauteur de 1300 € à verser à l'association Camin Castres-Montagne
- Il faudrait faire le tour des commerçants pour pouvoir actualiser les informations de notre site internet
- Bérangère est notre nouvelle correspondante à la Dépêche
- Rappel quant au devoir de discrétion de tout ce qui se dit en réunion
- 33 personnes ont participé à la dernière campagne de don du sang à Lacrouzette
- Le PETR est très impliqué avec les professionnels de santé dans la recherche d'un médecin pour Lacrouzette
- À la suite de la visite de sécurité de la salle du Malous, il faut faire une demande d'autorisation de travaux (AT) pour le SDIS afin de signaler les changements de mode de chauffage. C'est un dossier très technique.